

## Sections du Comité national de la recherche scientifique

### Session de printemps 2023

#### Ordre du jour

- **Ouverture de la séance :**
  - approbation du procès-verbal de la session précédente,
  - exposé des directeurs d'instituts.
- **Chercheurs :**
  - évaluation à vague des chercheurs vague C, et réexamens éventuels<sup>1</sup>.
  - demandes individuelles chercheurs<sup>2</sup>,
  - accueil en détachement sur un poste de chercheur,
  - éméritat : campagne 2023,
  - suivi post-évaluation.
  - titularisation.
  - reconstitution de carrière
- **Campagne 2023 de recrutement de chercheurs contractuels art 27 (Handicap).**
- **Structures de recherche :**
  - Le cas échéant avis de pertinence sur les projets d'association et sur les renouvellements d'association vague B des unités de recherche au CNRS,
  - renouvellement ou création de GDR,
  - examen des demandes d'expertise relatives aux structures opérationnelles de recherche et de service (SOR/SOS)<sup>3</sup>.
- **Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers RIPEC 2023 lors de la session d'automne.**
- **Questions diverses.**

<sup>1</sup> Evaluation en formation restreinte le cas échéant.

<sup>2</sup> Intégration dans le corps des chercheurs, changement d'affectation, changement de section, rattachement à la CID 50, demande d'évaluation permanente par une seconde section, mise à disposition, renouvellement de mise à disposition, réintégration, demande de stage.

<sup>3</sup> Changements de direction d'unité, création d'unité de service ou d'unité internationale, rattachement à un institut ou à une tutelle, changement de section principale d'une unité, expertise (projet, suivi, restructuration, intégration ou avis sur une équipe, etc.).